



# En direct du conseil municipal du 22 septembre 2023

## Bulletin d'information n° 257

### Loi d'accélération de la production des énergies renouvelables

La réunion du conseil municipal de ce mois de septembre a essentiellement été consacrée à l'examen de la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables votée le 10 mars 2023.

Cette loi a été votée suite à la crise de l'énergie que nous traversons et qui démontre à l'échelle nationale une réelle fragilité de notre système de production d'énergie pour les années à venir. Compte tenu de la nécessité de développer la mobilité électrique pour tenter de réduire nos émissions de gaz à effet de serre et d'une volonté de réindustrialiser notre pays afin de diminuer notre dépendance économique, tous les acteurs énergétiques s'accordent pour indiquer que notre consommation électrique va continuer d'augmenter d'ici à 2030.

Il n'est cependant pas envisageable d'avoir de nouvelles installations nucléaires à cette échéance pour produire de l'électricité, mis à part l'EPR de Flamanville. Il est donc essentiel de développer des productions d'énergies renouvelables en France pour ne pas augmenter notre dépendance électrique avec les pays voisins qui rencontrent les mêmes difficultés.

Pour réussir cette transition, le gouvernement propose des actions conduisant à la sobriété et à l'efficacité énergétique en accroissant par exemple notablement les aides à la rénovation performante des habitats existants.

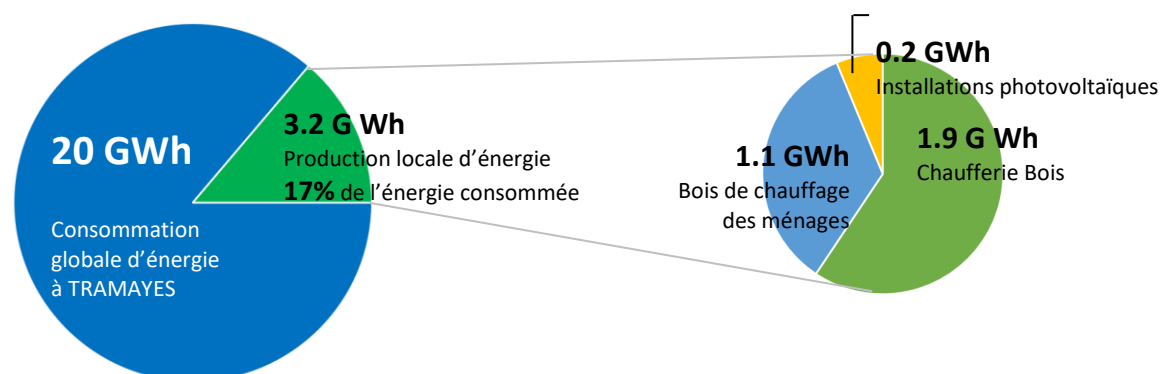
Le gouvernement demande aussi à l'ensemble des communes françaises de rendre, pour la fin de l'année 2023, un zonage indiquant, pratiquement à l'échelle de la parcelle cadastrale, l'acceptation, l'indifférence voire le refus de tel ou tel type d'énergie renouvelable.

Ce dossier a le statut d'intérêt public majeur. Ainsi, après acceptation par une commission régionale de l'énergie, ce zonage va s'imposer aux différents documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Schéma de Cohérence Territoriale ...) qui devront être rapidement modifiés pour en tenir compte.

Au niveau de notre commune, nous consommons annuellement environ 5 GWh d'électricité, mais en tenant compte du chauffage des bâtiments et de la mobilité notre consommation globale d'énergie est de l'ordre de 20 GWh.

Nous avons une production locale d'énergie de près de 3,2 GWh répartie en 1,9 GWh pour la chaufferie bois, 1,1 GWh par l'utilisation du bois pour le chauffage des ménages et 0,2 GWh par les productions d'électricité à partir d'installations photovoltaïques. De fait, nous produisons 17 % de l'énergie que nous consommons.

A l'échelle du département de Saône et Loire, ce chiffre est de 5%, il est de 10 % pour la région Bourgogne Franche Comté et de 19 % à l'échelon national. Dans tous les cas, on peut relever que nos territoires sont très loin d'une indépendance énergétique.



Une réflexion nationale concernant la transition écologique dans la ruralité s'est engagée sur le premier semestre 2023. L'association des Maires Ruraux de France considère que cette loi d'accélération des énergies renouvelables constitue une chance de développement pour les territoires ruraux. Non seulement elle peut permettre à nos communes d'être beaucoup plus résilientes au regard de la problématique de l'énergie, mais elle peut augmenter les ressources financières locales aussi bien au niveau des municipalités que des habitants si tant est que les futures installations énergétiques soient coconstruites en partenariat collectivités – citoyens – développeurs.

Ces formules de partenariat ont déjà fait leurs preuves dans de nombreux exemples. D'autre part, la création et l'exploitation de ces installations d'énergies renouvelables sont sources d'emplois.

Conscient de tous ces enjeux et de la nécessité de rendre une copie de zonage pour la fin de l'année, le conseil municipal a décidé de créer une commission composée d'élus municipaux et d'habitants de Tramayes.

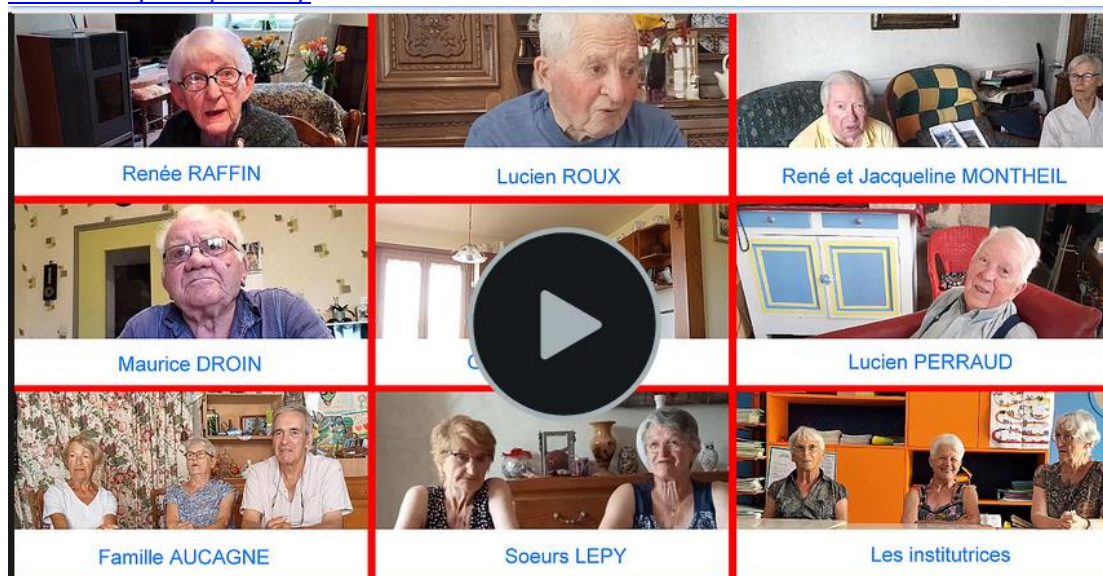
Afin de mieux présenter ce vaste dossier, nous invitons les habitants de Tramayes à participer à une réunion en mairie le samedi 14 octobre à 10h. A l'issue de cette réunion, il sera proposé de faire partie de la commission sus désignée. Pour les personnes qui ne pourraient être présentes le 14 octobre mais qui souhaitent faire partie de cette commission « accélération des énergies renouvelables », elles peuvent le signaler au secrétariat de mairie ([contactmairie@tramayes.fr](mailto:contactmairie@tramayes.fr) ou 03 85 50 51 18).

En parallèle, d'autres réunions autour de ce thème vont avoir lieu :

- Vendredi 20 octobre à 20h30 à Clermain Organisé par l'Association de Protection de la Vallée de la Noue, avec Eric SELLIN, Directeur des études du département Génie Electrique à l'INSA de Villeurbanne.
- Vendredi 2 novembre (date à confirmer) en fin de journée au CART de Matour avec Jules NYSSSEN, Président du Syndicat des énergies renouvelables.
- Vendredi 10 novembre à 20h30, salle de mobilité de l'école de Tramayes (lieu à confirmer) organisé par les Pionniers Ordinaires de la Transition Ecologique (POTEs), avec Bertrand AUCORDONNIER, en charge du développement des énergies renouvelables au sein de l'ADEME Bourgogne Franche Comté.

### Journées du patrimoine 2023

Le dimanche 17 septembre, grâce un groupe de bénévoles que nous remercions, nous avons pu découvrir de nombreux documents et témoignages sur l'histoire de nos écoles à Tramayes. Devant ce succès, des éléments de l'exposition vont être apportés à l'EHPAD le jeudi 4 octobre afin de les présenter aux résidents mais aussi aux habitants de Tramayes. Il y a entre autres des témoignages sous forme de vidéos, un enfant de CM2 menant une petite interview d'anciens qui ont pu ainsi décrire les conditions de leur scolarité à Tramayes. Vous pouvez retrouver l'ensemble de ces vidéos par l'intermédiaire de ce lien : <https://www.tramayes.com/Journees-du-Patrimoine/2023/videos/>



### Réfection pelouse stade de football

Le Club Sportif va effectuer une réfection de la pelouse sur le stade au cours de l'hiver 2023-2024. Le stade ne sera donc plus accessible jusqu'au printemps prochain. Pour pallier, les footballeurs utiliseront le city stade et des aménagement temporaires seront effectués dans le Parc Municipal (ex Parc Chollet) avec la mise en place d'un éclairage pour les entraînements. Les matchs à domicile seront délocalisés dans les stades environnants.

### Enquête sur un gymnase communautaire

Suite à l'enquête actuellement diffusée par la Communauté de Communes sur les besoins en équipements sportifs (<http://bit.ly/gymnasecommunautaire>) et notamment sur le projet de construction d'un gymnase à Dompierre les Ormes, le conseil municipal a rédigé un courrier à l'attention du président et des vice-présidents de la communauté de communes pour leur rappeler le projet de reconstruction de la salle omnisports de Tramayes et souhaite connaître le positionnement de la communauté de communes quant à sa participation à ce projet.

## **Communication par mail avec les administrés**

Afin de communiquer plus facilement, pour constituer une liste, les habitants qui le souhaitent peuvent adresser un mail à [contactmairie@tramayes.fr](mailto:contactmairie@tramayes.fr) avant le 16 octobre. Un formulaire de confirmation leur sera ensuite envoyé.

## **Raccordement fibre**

Nous vous communiquons un site utile pour signaler les problèmes de raccordement à la fibre, des dommages réseaux, ou bien pour un nouvel arrivant sur la commune afin de mettre en route le raccordement : [xpfibre.com/reseaux/amel-saone-et-loire](http://xpfibre.com/reseaux/amel-saone-et-loire)

## **Pour rester branché, élaguez !**

Si vous êtes propriétaire de terrain ou de jardin, vous avez la responsabilité de l'entretien de vos plantations situées à proximité des réseaux de télécommunication via des opérations de débroussaillage, de coupe d'herbe et surtout d'élagage des arbres. L'accès au téléphone, à la télévision et à l'internet est en partie conditionné par l'entretien régulier de la végétation ! Élaguer régulièrement les arbres des jardins situés à proximité des réseaux permet de prévenir la chute de branches et d'éviter l'arrachage des lignes téléphoniques en cas de vent ou d'intempérie.

## **Journées du patrimoine 2023**

Le dimanche 17 septembre, grâce un groupe de bénévoles que nous remercions, nous avons pu découvrir de nombreux documents et témoignages concernant nos écoles à Tramayes. Devant le succès, des éléments de l'exposition vont être apportés à l'EHPAD le jeudi 4 octobre afin de les présenter aux résidents mais aussi aux habitants de Tramayes. Il y a entre autres des témoignages sous forme de vidéos, un enfant de CM2 menant une petite interview d'anciens qui ont pu ainsi décrire les conditions de leur scolarité à Tramayes. Vous pouvez retrouver l'ensemble de ces vidéos par l'intermédiaire de ce lien : <https://www.tramayes.com/Journees-du-Patrimoine/2023/videos/>

## **Calendrier des manifestations**

Samedi 14 octobre, bal du foot, parking du bas du Carillon

Samedi 14 et dimanche 15 octobre, soirée cabaret Lire et Délires « ça c'est Paris »

Mardi 31 octobre fête d'Halloween du Sou des Ecoles

Lundi 23 octobre, don du sang à la salle des fêtes de 14 h à 18 heures

## *Messages transmis par les associations*

### **LES RANDONNEURS DES TROIS MONTS**

Rando « Autour du Bois dauphin » Saint Point mardi 3 octobre 2023

Distance : 7 kms, Dénivelé : 250 m ;

Nous prévoyons de conclure cette matinée par le verre de l'amitié à notre retour !

Rendez-vous Place du Champ de Foire à 8h45 à Tramayes (déplacement en co-voiturage) ou à 9h parking du camping de Saint Point.

### **TRAIL DU HAUT CLUNISOIS (THC) 2023**

Le trail a lieu le samedi 21 octobre ; Tramayes a été choisie comme site pour les départs et arrivées.

Nous recherchons un nombre important de signaleurs postés sur les différents itinéraires pour assurer la sécurité des participants.

Vous êtes disponibles ce jour-là (même quelques heures) ; contactez nous au 06.78.85.86.60.

### **LE COMITE SAINT POINT TRAMAYES DE LACIM**

vous propose ses plats à emporter le **samedi 21 octobre 2023**. Les plats seront à retirer au restaurant **Ô berges du lac à St POINT de 10h à 16h**

*Menu* : **Matelotte 3 poissons et ses pommes vapeur** ou **Souris d'agneau et mousseline de petits pois et patate douce** - *Dessert*: **Forêt noire** ou **Entremet bavarois fruits rouges et ananas**.

**Plat chaud 12€ - Dessert 4€**

Commander avant le mardi 17 octobre par mail [mariec.gainot@orange.fr](mailto:mariec.gainot@orange.fr) ou au 06 72 24 97 63

### **AMICALE DES DONNEURS DE SANG**

**Lundi 23 octobre, entre 14h et 18h Collecte de sang et plasma à la salle des fêtes de Tramayes.**

Après les vacances les réserves de sang sont plutôt basses, comme souvent. C'est pourquoi nous avons besoin de vous tous ! Pensez à vous inscrire pour un rendez-vous sur le site **dondesang.efs.sante.fr** ou **téléphonez au 03 85 34 22 00**.

Il est important de prendre rendez-vous, sans quoi vous risquez d'être refusés ou d'attendre un certain temps que l'on puisse peut-être vous prendre.

Le don de sang est important, c'est un geste de générosité pour les personnes blessées ou malades et ça ne vous prendra pas beaucoup de temps. Merci d'avance pour votre dévouement et rendez-vous le 23 octobre prochain !

### **SOU DES ECOLES**

#### **- Halloween :**

Les enfants, vous êtes attendus le **Mardi 31 Octobre** à la mairie (salle Mère Boëtier) à partir de 17 h avec vos superbes déguisements pour un atelier maquillage.

Vous étiez nombreux l'année dernière, on espère vous revoir autant cette année.

On vous attend.

#### **- Vente de fromages : Dimanche 5 Novembre sur la place de la Poste.**

Sur commande uniquement.

Vous trouverez prochainement des bons de commande chez Guérin Primeurs et au Carrefour express ainsi que dans les cartables des enfants à nous retourner au plus tard le 20 octobre.

On compte sur vous.